Un soupçon de masculinisme au «Haut-Commissariat au Plan » (Maroc)

de Abdessamad Dialmy

Ce soupçon vient de la récente note du « Haut-Commissariat au Plan » (HCP) relative à la violence féminine à l'égard des hommes au Maroc. Cette note fait état non seulement d'une prévalence assez importante de cette violence, elle en fait l'équivalent/le pendant de la violence masculine à l'égard des femmes. Ce faisant, le HCP semble basculer dans un masculinisme naïf et épistémologiquement irrecevable alors qu'il a fait preuve jusqu'à présent d'une rigueur scientifique exemplaire. Qu'en est-il au juste ?

Une violence féminine enfin mesurée

Selon le HCP, plus de 42% d'hommes marocains ont subi au moins un acte de violence, 46% en milieu urbain et 35% en milieu rural, et ce durant les 12 mois précédant la réalisation de son enquête de 2019[1]. Cette violence se produit dans le contexte familial avec 12% d'hommes ayant subi une violence de la part d'un membre de la famille autre que la partenaire intime. Par ailleurs, 16% d'hommes sont victimes de violence féminine dans le milieu professionnel, 12% dans le cadre des études et 10% dans l'espace public.

C'est donc dans le contexte de la relation intime (conjugale, préconjugale et extra-conjugale) que la prévalence de la violence contre les hommes est la plus forte. En effet, 31% d'hommes sont victimes de violence perpétrée par la partenaire intime : épouse, ex épouse, maîtresse, fiancée, petite amie. Cette violence marque plus les relations prémaritales puisque sa prévalence s'élève à 54% parmi les hommes célibataires ayant eu une fiancée ou une petite amie (contre 28% parmi les hommes mariés). Apparemment, le cadre du mariage protège davantage les hommes de la violence féminine

Cette violence subie par les hommes de la part de la partenaire intime varie selon des caractéristiques démographiques et socio-économiques. Elle est plus élevée parmi les citadins avec 33% (27% en milieu rural), parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans avec 61% (24% parmi ceux ayant 60 à 74 ans) et parmi ceux ayant un niveau scolaire supérieur avec 41% (24% parmi les analphabètes). Il en ressort que c'est un phénomène dont sont davantage victimes des hommes jeunes, vivant en ville et ayant un niveau d'instruction élevé.

La violence de la partenaire intime se manifeste principalement sous une forme psychologique. Ainsi, plus que 30% des hommes ont déclaré avoir subi une violence psychologique (32% de citadins contre 27% des ruraux), 26% sous forme de comportements

[1] HCP : « Différenciation de la violence entre les femmes et les hommes et sa perception masculine », https://www.hcp.ma/Differenciation-de-la-violence-entre-les-femmes-et-les-hommes-et-sa-perception-masculine_a2693.html

dominateurs portant atteinte à leur liberté individuelle et 13% sous forme de violence émotionnelle. Les comportements dominateurs féminins s'expriment principalement à travers la colère ou la jalousie. La femme exerce la violence psychologique quand son « homme » parle à une autre femme (43%), quand elle impose à son mari sa façon de gérer les affaires du ménage (32%) et quand elle insiste de manière exagérée pour savoir où se trouve son homme (31%). La violence émotionnelle, quant à elle, se manifeste essentiellement soit par "le refus de la partenaire de parler à son conjoint pendant plusieurs jours" (75%) soit par le fait d'humilier ou de rabaisser son homme (30%). La fréquence des violences physiques et/ou sexuelles infligées par la partenaire intime à son homme reste très faible (2%). Il en est de même de la violence économique qui touche moins de 1% d'hommes.

Cette enquête du HCP en 2019 a porté sur un échantillon de 12000 femmes et jeunes filles et de 3.000 hommes âgés de 15 à 74 ans. Certes, on doit saluer cette enquête dans la mesure où elle comble un vide scientifique et institutionnel sur la violence féminine à l'égard des hommes. En effet, ce phénomène est resté longtemps inexploré, victime d'une triple occultation. L'occultation première est sociale : la violence féminine est socialement plus occultée que la violence des hommes à l'égard des femmes dans la mesure où un homme violenté par une femme cesse d'être un homme pour le regard patriarcal dominant, regard intériorisé par l'homme violenté qui se trouve ainsi poussé au silence. L'occultation deuxième est celle des féministes marocain(e)s qui préfèrent mettre en évidence la violence faite aux femmes plutôt que la violence faite par les femmes (aux hommes), voire de répandre l'idée du monopole de la violence par les hommes. Ainsi en présentant cette enquête du HCP, même ONU-Femmes-Maroc omet de dire qu'elle a porté également sur la violence féminine à l'égard des hommes[2]. L'occultation troisième est celle des études marocaines sur le genre qui n'étudient pas la violence féminine, cette violence n'étant pas fondée sur le genre, c'est à dire sur une relation de pouvoir des femmes sur les hommes.

Une complicité objective s'est donc établie entre la population (silence social), l'agenda féministe militant, l'agenda de la recherche académique et l'agenda des politiques publiques (qui institutionnalisent l'approche genre) pour occulter l'existence de la violence féminine à l'égard des hommes.

Une équivalence épistémologiquement fausse

Certes, le HCP n'occulte pas la plus grande ampleur et la plus grande gravité des violences à l'égard des femmes. Ainsi, si le taux global des violences contre les filles et les femmes est passé de 62,8% en 2009 à 57% en 2019 (selon les deux enquêtés nationales HCP), les violences économiques sont passées de 8% à 15% et les violences sexuelles de 9% à 14%. Cette augmentation est alarmante en comparaison avec les violences physiques, sexuelles et économiques des femmes à l'égard des hommes, violences statistiquement

[2] https://morocco.unwomen.org/fr/actualites-evenements/actualites/2020/01/enquete-hcp-2019

insignifiantes. Plus précisément, « dans le cadre conjugal, si la violence subie par les hommes se manifeste surtout sous sa forme psychologique représentant 94%, celle à l'encontre des femmes se répartit sous différentes formes ; 69% psychologique, 12% économique, 11% physique et 8% sexuelle »[3].

Malgré ces différences fondamentales significatives entre les violences masculine et féminine, le HCP affirme dans sa note que le but de son enquête est « plutôt d'apporter plus d'éclairage au phénomène social de la violence dans son aspect bidimensionnel, et d'élargir son appréhension du côté des victimes et des auteurs dans leur double source féminine et masculine ». Cette affirmation naïve est épistémologiquement fausse. Une chose est de vouloir mesurer la violence féminine contre les hommes (ce qui est légitime), autre chose est de parler d'une double source masculine et féminine de la violence comme si ces deux sources étaient équivalentes. En d'autres termes, le HCP considère-t-il la violence féminine à l'égard des hommes comme une violence fondée sur le genre au même titre que la violence masculine à l'égard des femmes ? Rappelons ici que la violence fondée sur le genre est une violence fondée sur une relation de pouvoir, sur le pouvoir des hommes sur les femmes. En d'autres termes, si l'on peut affirmer que la femme est victime de la violence fondée sur le genre parce qu'elle est infériorisée, assujettie et dominée par les hommes dans le contexte patriarcal, on ne peut pas affirmer que l'homme est victime de la violence féminine parce qu'il est infériorisé, assujetti et dominé par la femme dans ce même contexte patriarcal, toujours dominant. Une telle assertion est contradictoire, fausse et absurde. Seule la violence faite aux femmes par les hommes est une violence fondée sur le genre, c'est à dire sur la domination masculine. C'est une violence structurelle qui constitue à la fois un élément fondateur du patriarcat et un instrument de son maintien et de son autoreproduction. Affirmer « l'aspect bidimensionnel de la violence » et parler de « la double source féminine et masculine de la violence » exprime donc soit une naïveté épistémologique soit un masculinisme inconscient. Le HCP reprendrai-il inconsciemment les doléances des hommes marocains violentés par des femmes ?

Le masculinisme associatif des hommes

Le HCP tend-t-il simplement à visibiliser les violences féminines de manière descriptive et institutionnelle ?

En 2008, des hommes marocains ont fondé un « Réseau pour la défense des droits des hommes ». Un rapport[4] de ce réseau affirme que 1700 hommes ont été violentés par leurs épouses en 2012, dont 80% dans la seule ville de Casablanca. Trois cent cinquante hommes auraient été gravement blessés par leur épouse par de l'usage d'instruments contondants (haches, couteaux et ustensiles de cuisine). Le même rapport affirme que des épouses se faisaient aider par leurs parents masculins pour agresser physiquement leur mari. Dans ces cas d'agression physique, l'épouse victime est vengée par sa famille. Nous avons eu l'occasion de tomber sur un cas pareil lors de l'une de nos enquêtes dans la ville de Tanger : « *à la vue de*

[3] HCP : « Différenciation de la violence entre les femmes et les hommes et sa perception masculine », op.cit.

[4] Daté du 14/02/2013.

leur sœur battue par son mari, avec des bleus et des ecchymoses partout, ses sept frères ont attaqué le mari dans un café. Ils lui ont coupé les doigts avec une épée. Après, ils se sont rendus à la police »[5].

Suite à la publication de la note du HCP en avril 2021, le « Réseau… » masculiniste affirme/confirme, selon son président Abdelfattah Bahjaji, avoir reçu plus de 30 000 hommes violentés entre 2008 et 2020, en plus de ceux qui se sont plaint par téléphone. Il confirme également que la violence psychologique est dominante (humiliations diverses), surtout à l'égard des hommes ayant perdu leur emploi au temps du Covid19 ou ne pouvant pas entretenir leur foyer de manière adéquate. Bahjaji souligne également que « de nombreux hommes ont perdu leur emploi pour la simple raison qu'ils n'ont pas répondu aux sollicitations de leur patronne au travail»[6]. Une manière de dire que le harcèlement sexuel au féminin est également récurrent.

En 2017, à Meknès, une autre association masculine a été fondée, l'«Association de défense des maris victimes de la violences conjugales ». Dans une de ses déclarations, le président de cette association, Fouad Al Hamzi, affirme que « les maris sont tabassés, humiliés, victimes d'actes de sorcellerie, de chantage économique ou sexuel, mais ils souffrent en silence et n'arrivent pas à parler ou à porter plainte »[7]. L'association affirme aussi qu'elle reçoit chaque mois 150 hommes victimes de violences féminines sous forme d'insultes, de coups, de sorcellerie et de fausses accusations de violence. Des épouses exercent également une violence sexuelle contre le mari sans donner de précisions à ce sujet. Certaines d'entre elles ne répondraient aux désirs sexuels de leurs maris que contre une compensation morale ou financière.

Dans une autre interview, Fouad El Hamzi avance que « la pension alimentaire est un bienfait pour les femmes et une prison pour les hommes ». Il estime donc que le versement de la pension alimentaire à l'épouse répudiée avec enfants est une violence économique contre les hommes. Cette pension alimentaire est prévue par le « Code de la famille » et son non-versement sans motif valable peut conduire l'homme à la prison. La critique de la pension alimentaire (qui est un droit de la femme) est donc une critique du féminisme du « Code de la Famille ». Rejeter ce code en estimant qu'il est injuste à l'égard des hommes, c'est tomber dans le masculinisme.

---

[5] Déclaration d'un participant à un *focus group* que nous avons organisé à Tanger en 2013 in A. Dialmy : *Le coût social et économique de la violence à l'égard des femmes*, UNECA/ONU Femmes, Rapport inédit, 2013.

[6] Selon une déclaration au site Le360 publiée le 25/04/2021, https://fr.le360.ma/societe/video-maris-violentes-par-leur-femme-les-explications-du-president-dune-association-qui-les-defend-237436

[7]Hajar Erraji : « Ma femme me bat, mais je le garde pour moi », https://quid.ma/societe/ma-femme-me-bat,-mais-je-le-garde-pour-moi

La violence féminine, une prémisse pré-féministe

En fait, la violence féminine (à l'égard des hommes) telle que décrite ci-haut n'est pas structurelle : elle n'est ni nécessaire au fonctionnement de l'ordre patriarcal ni intégrée dans une stratégie féministe qui tente de miner cet ordre. Le féminisme marocain lui-même, sous toutes ses formes, ne prône pas la violence féminine comme une violence subversive pour inverser la domination masculine. Dans tous les cas identifiés par l'enquête du HCP, par les rapports associatifs et par nos propres études sur la violence fondée sur le genre, on ne saurait considérer la violence féminine comme une violence féministe anti-patriarcale qui revendiquerait l'égalité de genre en matière de droits. C'est une violence qui reste confinée dans la sphère domestique, individuelle, périphérique et contingente.

Cependant, l'importance de l'enquête du HCP et des rapports des associations « masculinistes » réside, malgré leur naïveté épistémologique, dans la démystification d'une image sociale encore dominante selon laquelle les femmes seraient douces, tendres et dociles. La violence qu'elles exercent contre leur partenaire intime relèverait alors d'un désordre hormonal ou psychique qui nécessite une prise en charge et des soins. Cette violence serait donc maladive. Au mieux, certains y voient une réaction humorale contre la domination masculine pour dire que les femmes seraient violentes par réaction à l'emprise des hommes qui les dominent et qui les maltraitent. C'était déjà le cas de la contestation féminine de la polygamie dans le Maroc précolonial, une contestation féminine qui recourait à l'emploi des « ruses » (scène de jalousie, séduction, envoûtement…) pour empêcher l'époux de prendre d'autres épouses. Cette contestation féminine ne remettait jamais en cause le droit coranique de l'époux à la polygamie[8].

Si elle n'est pas féministe, peut-on considérer la violence féminine comme une étape préliminaire d'un féminisme spontané qui vient d'en bas, du vécu même de la population féminine, indépendamment de toute intervention féministe organisée et de tout engagement féministe militant ?

Pour répondre à ce questionnement, il est nécessaire d'établir un profil des femmes marocaines auteures des violences contre les hommes, et spécialement contre le partenaire intime. Malheureusement, ni le HCP ni les associations masculinistes ne donnent des informations sur le profil sociodémographique de ces femmes et ne les ont pas interrogées sur leur perception de leurs propres violences et sur leur vécu. Tout au plus, on peut inférer ce profil à partir de celui des victimes masculines. Comme l'a établi le HCP, la majorité des victimes de la violence féminine sont des hommes jeunes, vivant en milieu urbain et ayant un niveau d'instruction supérieur. A partir de là, et sur la base de la loi de l'homogamie, on peut aussi supposer que les femmes auteures des violences contre le partenaire intime appartiennent aux mêmes milieux et rangs sociaux. Elles aussi sont jeunes, de milieu urbain et de niveau d'instruction supérieur. Elles appartiendraient à cette catégorie de jeunes femmes actives, disposant d'une certaine autonomie financière, d'une certaine « agency » non

[8] A. Dialmy : *Féminisme soufi. Conte fassi et initiation sexuelle*, Afrique-Orient, Casablanca, 1991.

reconnue par l'ordre patriarcal et qui s'exprime justement dans les violences verbale et psychologique (les plus récurrentes) contre les hommes, contre le partenaire intime dans l'espace domestique et contre le collègue dans l'espace professionnel. Ces violences féminines seraient des manifestations contre le pouvoir masculin, des micro-libertés prises à ce pouvoir. Pour M. de Certeau, « l'acte violent signe l'irruption d'un groupe. Il scelle le vouloir-exister d'une minorité qui cherche à se constituer dans un univers où elle est de trop parce qu'elle ne s'est pas encore imposée. La naissance est indissociable d'une violence »[9]. Mais pour De Certeau, cette violence ne peut instaurer par elle-même un ordre nouveau, égalitaire. Pour lui, « seule une lutte peut prendre en charge ce que la violence se contente de signifier, et en faire un travail articulé sur des forces»[10]. Par conséquent, on peut conclure de cette approche que la violence féminine est pré-féministe, et qu'elle n'est pas une fin en soi. Elle ne s'accomplit que dans une lutte féministe qui la prend en charge, la théorise, l'organise, la gère pour en faire une arme de combat politique structuré.

La violence féminine, une forme de résilience post-féministe

Cependant, on peut également supposer que les conquêtes indéniables du féminisme marocain sur les plans juridique et politique n'ont réussi, d'une part, ni à intégrer les femmes dans le marché de l'emploi (le taux de participation des femmes au marché de l'emploi est seulement de 20% en 2019 selon le HP) et à leur assurer une autonomie économique, d'autre part, ni à endiguer les violences masculines contre les femmes (62% en 2009, 57% en 2019). Ces pourcentages montrent que les jeunes femmes diplômées des milieux urbains ne sont pas les seules à être les auteures des violences féminines contre les hommes. Cette violence est transversale et concerne toutes les femmes marocaines. Déçues par un féminisme incapable d'améliorer leur vie quotidienne, les Marocaines trouvent dans la violence contre les hommes une stratégie adaptative, une forme de résilience post-féministe.

En effet, la violence polymorphe et multi-contextuelle contre les femmes qui est encore consubstantielle à la structure et à la mentalité de la société marocaine cause divers traumas à l'ensemble des Marocaines. Face à ces traumas causés par différents types d'agressions, les femmes développent la résilience comme un mécanisme de défense, comme une stratégie adaptative qui les aide à résister, à se rétablir, à se reprendre, à reconstruire un Moi menacé. La résilience est un mode de dépassement des violences fondées sur le genre comme expériences traumatisantes.

De plus en plus touchées par la mondialisation, les femmes commencent à se construire comme individu et comme « Sujet », avec des émotions à exprimer. Les chemins tracés par la tradi-culture marocaine, les scripts culturels, ne sont plus empruntés. De nouvelles valeurs sont désormais présentes et sapent les anciens systèmes relationnels hommes-femmes. Par exemple, baiser la main du mari en signe de respect et d'obéissance

[9] M. de Certeau : « Le langage de la violence », *Le Monde diplomatique*, Janvier 1973, p. 16, https://www.monde-diplomatique.fr/1973/01/CERTEAU/31293

[10] Ibid.

inconditionnelle et totale est une pratique largement dépassée. Plus loin encore, violenter l'homme en réaction à sa violence sans s'auto-blâmer et sans s'auto-dévaloriser est devenu pour la femme marocaine une pratique de plus en plus courante, et c'est pour elle une manière de s'auto-reconstruire, de dépasser le trauma, de se sentir puissante. On peut donc affirmer que les femmes auteures de violences vivent un nouvel équilibre entre des réactions d'inhibition (accepter la violence masculine) et des réactions de décharge (violenter les hommes). Cet équilibre indique la naissance d'un moi féminin résilient.

Dans ce processus de résilience, le système familial joue un rôle déterminant et efficace. L'empathie familiale envers la femme victime l'aide énormément à s'en sortir. L'exemple cité plus haut de la fratrie qui venge la sœur de manière violente (en coupant les doigts du mari qui l'a battue) est probant à ce sujet. Cette violence masculine au nom de la femme victime, violence par procuration, aide la soeur à sortir de son traumatisme individuel. Ce traumatisme a été partagé et endossé par la fratrie elle-même. S'attaquer à la sœur a été, pour la fratrie, s'attaquer à la fratrie elle-même, à son honneur. En punissant le mari coupable, la sœur a été purifiée de la souillure d'avoir été violentée. En même temps, l'honneur familial est sauf. La solidarité familiale traduit ici une logique clanique d'ordre tribalo-rural qui survit au cœur de la ville elle-même. La famille a constitué dans ce cas-là un cadre affectif sécurisant qui a écouté avec empathie le récit émotionnel d'une sœur violentée.

La violence féminine serait donc une forme de résilience post-féministe d'un groupe dominé, une stratégie d'adaptation à un ordre patriarcal (encore) dominant à cause d'un féminisme impuissant.

Conclusion

Il ne suffit pas que le HCP affirme que les violences masculines et féminines n'ont ni la même ampleur ni la même gravité. Le roseau de la violence féminine ne saurait cacher la jungle de la violence masculine. Il faut surtout rappeler avec force que la violence féminine à l'égard des hommes n'est pas fondée sur le genre, sur un rapport de pouvoir. Elle ne reflète ni une domination féminine ni une volonté de renverser la domination masculine. Elle est soit pré-féministe, une prémisse à un féminisme à venir, soit post-féministe, une forme de résilience individuelle et/ou familiale, un substitut à un féminisme incapable d'éradiquer les traumas d'une violence masculine à la chaîne.

Pae conséquent, l'enjeu premier et fondamental est de focaliser le regard sur la violence masculine fondée sur le genre, de combattre cette violence en tant que système totalitaire. Et débusquer ainsi le risque d'un masculinisme sournois qui résiste à l'égalité de genre sous prétexte que la violence « a une double source féminine et masculine ».